Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB802026C-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

Annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n°80/2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 80/2026/C – 3.3 PATRIMOINE – LOCATIONS – MONTANT DES LOYERS

Monsieur LECOINTRE AUGAGNEUR informe l'assemblée, du départ de Monsieur Philippe BOURROUX, locataire de l'appartement au 2 bis B rue de la Boussaquière.

En fonction de ces dispositions, et conformément à la clause de révision des loyers prévue dans chaque contrat de location, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **De FIXER** les montants mensuels des loyers comme suit et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADRESSE	NOM du LOCATAIRE	DATE D'ENTRÉE	MONTANT DU LOYER	PROCHAINE DATE DE RÉVISION
9B, rue de la Mairie	BESSAUDOU Marjorie et BOBBERA André	29/09/2025	480 €	29 septembre (IRL 2ème trimestre)
9 A, rue de la Mairie	BNOUN Edwige et FIEROBE Loïc	08/07/2024	480.29 €	8 juillet (IRL 1er trimestre)
3, rue du Chemin Creux	BARIENTOS Philippe et Céline	01/12/2024	504.36 €	1er décembre (IRL 3ème trimestre)
5, rue du Chemin Creux	PANVERT Roland et KOROMANGA Laëtitia	01/04/2022	769.47 €	1er avril (IRL 4ème trimestre)

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB802026C-DE

Maison de Santé Cellule 2	Docteur BOUCHAREINE	01/05/2015	297.19 €	(IRL des activités tertiaires 4ème trimestre)
Maison de Santé Cellule 1	Docteur PINTIAUX	01/11/2014	299.53 €	1er novembre (IRL activités tertiaires 2éme trimestre)
Maison de Santé Cellule 4	Infirmiers Vincent HARDY Brendan GAUTIER	01/09/2021	298.44 €	1er septembre (IRL activités tertiaires 1er trimestre)

(Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 4 septembre 2026
et transmission en Préfecture, le 4 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026

La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh